

COMPTE-RENDU REUNION SIVOS DE LA VEGRE
DU MARDI 10 MARS 2026
A LA MAIRIE DE POILLE SUR VEGRE

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, à 18 heures 15 minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vègre, légalement convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni à la mairie de Poillé sur Vègre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry PAYEN.

Etaient présents : Mme Monique LHOPITAL, Mme Caroline HASCOET, Mr Thierry PAYEN, Mme Marie-Claire LORRE, Mr Jean-Louis LEMARIÉ

Absents non excusés : Mme Cécile MOLINE

Date de convocation : 06 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme LORRE Marie-Claire

<i>Nombre de conseillers en exercice : 6</i>
--

<i>Nombre de membres présents : 5</i>

<i>Nombre de procurations : 0</i>

<i>Nombre de votants : 5</i>

Monsieur le Président vérifie que le quorum est atteint et valide les pouvoirs.

Monsieur le Président demande si les membres ont des remarques sur le dernier compte-rendu : adopté à l'unanimité par les membres présents.

Ordre du jour :

- Compte Financier Unique 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

(Délibération n° 2026-D005)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du SIVOS DE LA VÈGRE ;

Vu le compte financier unique 2025 du SIVOS DE LA VÈGRE ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le SIVOS DE LA VÈGRE a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Mr Le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Monique LHOPITAL ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	900 €	64 000€	64 900€
	Recettes réalisées	150.56€	59 747.04€	59 897.60€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	900€	64 000€	64 900€
	Dépenses réalisées	0 €	58 783.85€	58 783.85€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	150.56€	963.19€	1 113.75€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	127.59€	5 594.27€	5 721.86€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	278.15€	6 557.46€	6 835.61€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	278.15€	6 557.46€	6 835.61€

Les membres du SIVOS

- ✓ procèdent à un vote - Mr Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, :

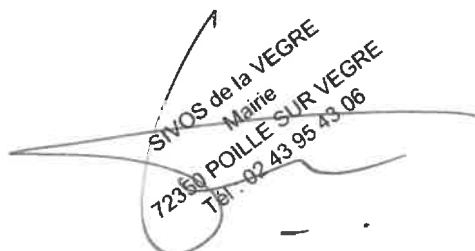
Votants : 4

Dont « contre » : 0 - Dont « abstentions » : 0 - Dont « pour » : 4
 → 4 suffrages sont exprimés.

- ✓ au vu du résultat du vote, les membres du SIVOS :
 - APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du SIVOS DE LA VÈGRE
 - DONNE pouvoir à Mr Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45
Fait à Poillé-sur-Vègre, le 03 mars 2026

Signature
Le Président,



SIVOS de la VEGRE
Maine
72360 POILLÉ SUR VEGRE
Tél. 02 43 95 43 06

Signature
Secrétaire de séance,



LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 mars 2026

N° délibération	Objet de la délibération	Nomenclature
2026-D005	Compte Financier Unique 2025	